



INTEFP : Compte rendu du conseil d'administration du 15 mars 2013

L'INTEFP avait convoqué le 15 mars 2013 un conseil d'administration dont l'ordre du jour comportait les points suivants :

⇒ **Délibérations et Avis**

- 1 – Délibération portant approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 octobre 2012
- 2 – Délibération relative à l'approbation du compte financier 2012
- 3 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2012
- 4 – Délibération portant approbation du budget rectificatif N° 1 du budget 2013
- 5 – Avis sur le bilan 2012 de la mise en œuvre du SPSI

⇒ **Informations**

- 1 – Projet de service de l'INTEFP
- 2 – Lancement de la démarche d'élaboration du COP 2014 - 2016
- 3 – Présentation des coûts des activités de l'INTEFP dans le cadre du développement de la comptabilité analytique



S'il est exact que les autorités décisionnelles, notamment la tutelle, doit intégrer dans son agenda des chantiers impactant l'ensemble du ministère du Travail .. et du Dialogue social, il peut paraître étonnant la présence « réduite » de la dagemo alors que l'INTEFP va être appelé à des fonctions de formation liées au projet SAPIN.

Or, ni le Dagemo, ni la sous-directrice des RH n'ont assisté à cette séance : cette remarque ne remet pas en cause la représentation déléguée au chef de bureau de la formation, dont le bureau est censé assurer la tutelle de l'EPA.

Délibérations :

1) Approbation du compte-rendu du CA du 26 octobre 2012

Le CR du CA du 26 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

Mars 2013

2) Approbation du compte financier

La présentation du compte financier est faite par l'INTEFP (Directeur, secrétaire général, chef du service financier et agent comptable).

Aucune observation n'est faite sur le compte financier en tant que tel, mais une demande de précision sur l'achat d'une alarme auto intrusion au CIF de Lille (page 2 de l'annexe 2 du rapport de l'agent comptable).

L'attention est appelée sur l'évolution des charges de personnel (+ 13,64% en 2 ans alors que le GVT est seulement de 0,98% par an).

Sur le rapport de l'ordonnateur, il serait intéressant de savoir quel est le contenu de la convention cadre signée avec la Polynésie française pour la formation de contrôleur du travail.

En outre, sera-t-elle prolongée en 2013 et comment y répondre s'il n'y a plus de formation initiale de contrôleurs du travail dès 2014 ?

Sur ce point, aucune information n'est donnée puisque la convention est reconduite actuellement d'année en année...

Il est noté également l'évolution importante des coûts des vacataires (il s'agit en réalité de contractuels recrutés en l'attente d'une nouvelle affectation d'un agent titulaire muté ou parti).

Il est précisé que la prime du directeur part variable est versée en septembre de l'année suivante après avis du C.F, du Président avec un arrêté du DAGEMO.

SUD demande à connaître les objectifs fixés aux directeurs pour obtenir cette prime.

Remise en concurrence du marché transports.

Le SNUTEF demande des indicateurs de difficulté pour le CA.

Vote sur le compte financier :

- Pour 12
- Contre 0
- Abstention 4 (FO, CFDT, UNSA, SNUTEF)
- NPPV 1 (SUD)
- A préciser que la CGT est absente de ce CA.

3) Approbation de l'affectation du résultat 2012

Aucune observation n'est faite : il est normal que le résultat positif soit mis en réserve de l'Etablissement.

Vote sur l'affectation du résultat 2012

- Pour 14 (dont UNSA et CFDT)
- Contre 0
- NPPV 1 (SUD)
- Abstention 2 (FO, SNUTEF).

Mars 2013

4) Approbation des reports de crédits :

Le montant des reports est élevé et constitue 6,087% du budget, montant non négligeable. Viser un taux de 3 à 4 % paraîtrait plus raisonnable : cette remarque « emporte » l'acquiescement du contrôleur financier. !

Il est demandé de préciser la nature des engagements juridiques pris en 2012 pour un service fait en 2013, notamment les 233 773€ de rémunérations d'intermédiaires et honoraires.

La liste des engagements est fournie.

Pas d' autre observation.

Vote sur les reports de crédits

- Pour 16
- Contre 0
- Abstention 1 (FO)
- NPPV 1 (SUD)

5) Avis sur le bilan 2012 de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le nombre de sites ayant été ramené à 7 courant 2012, les questions importantes seraient de savoir si d'une part la couverture du territoire est correctement assurée et de connaître si d'autre part, dans le ressort de chaque CIF, l'origine des stagiaires pour mesurer éventuellement les écarts et les disparités entre régions (l'exemple de la DIRECCTE Midi-Pyrénées).

Plus inquiétante est la perspective de diminution pour 2013 des espaces occupés :

- 10 101 m² en 2011,
- 9702 m² en 2012
- 9632 m² en 2013,
- 9382 m² en 2014 et 2015 alors que la surface de bureaux resterait identique jusqu'en 2015.

Si les CIF sont comptabilisés en surface autres que de bureaux le passage de 8838 m² en 2012 à 8768 m² en 2013 s'explique par la fermeture du CIF de Lyon en cours d'année 2012 mais le passage à 8518 m² en 2014 et 2015 sous-entendrait alors la fermeture d'un nouveau CIF. Lequel ?

L'établissement n'envisage pas de fermeture de site supplémentaire.

Lors du renouvellement de bail soumis à France domaine les surfaces pourront être revues. L'augmentation des recrutements des IT dans le cadre du plan de requalification des CT peut modifier la donne.

Par exemple, si des formations d'inspecteurs stagiaires sont réalisées dans un CIF (comme celui de Nantes), il n'y aurait pas lieu de modifier les surfaces à louer.

Mars 2013

l'UNSA-ITEFA est contre la volonté de réduire le nombre de CIF, qui éloignerait davantage les collègues des lieux de formation et elle sera très attentive à une répartition homogène de l'offre de formation sur le territoire.

Ces 2 craintes fondées expliquent son vote contre ce point de l'ordre du jour.

Vote sur le bilan 2012 de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

- Pour 11
- Contre 5 (l'ensembles des OS présentes).

Points d'information :

1) Projet de service

Le projet de service est présenté après un an de mise en œuvre : ce projet a été soumis pour avis au comité technique de l'établissement.

A la demande de certains participants, cet avis sera fourni pour information.

Assemblée générale du personnel pour le présenter.

Pour l'UNSA-ITEFA, l'INTEFP doit rester sur le champ de la formation professionnelle initiale et continue (premiers articles du décret initial de la création de l'EPA auxquels à l'époque les ministères de la FP et surtout du budget tenaient)

L'évolution des métiers de l'administration territoriale ne doit pas conduire à transformer l'institut ni en « chasseur de têtes ni en agence de coaching pour cadre supérieur en déshérence ». !

Il existe des établissements de formation ou intervenants mieux préparés à ces tâches.

Si l'INTEFP veut intervenir dans ces domaines, il faudrait certainement revoir le décret en conseil d'Etat de 2005.

S'il s'agit de formation continue destinée à un public de cadres des DIRECCTE, il faut préalablement définir ce qu'est un potentiel d'évolution pour une personne repérée et dans le cadre des statuts qui régissent encore le personnel.

Le profilage des agents et des postes n'est pas encore entré dans le statut général des fonctionnaires même si les statuts d'emplois y contribuent largement avec les dérivées connues, sur lesquelles l'UNSA- Itefa s'oppose fermement.

Rapport à venir en juin.

2) Coût des activités selon la comptabilité analytique

L'examen de ce tableau se révèle intéressant car il met en évidence le coût important du développement des connaissances 324€/jour/stagiaire. Ce qui constitue plus du double des FI IET et 50% de plus que les IT 5^{ème} ou FICT.

A la demande d'une explication, le point est reporté au prochain CA faute de temps.

Mars 2013

Questions diverses :

Avis de vacance d'un poste de Catégorie B au CIF de Bordeaux. (non évoqué)
Formation des 130 IT recrutés dès 2013 ? Précision au prochain CA en juin avec perspectives budgétaires.

